



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-026 / 5-7-8

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, AL. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

Représentés : J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

Absents : J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Convention de mise à disposition de moyens et de services à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la redynamisation du commerce de centre-ville - Manager de centre-ville

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : La commune cherche à préserver et à conforter le dynamisme de son centre-ville. En partenariat avec le service Economie du Pays voironnais, elle souhaite se réorganiser et créer un poste de « manager de centre-ville ».

En lien avec le service économie du Pays voironnais et la Caisse des Dépôts et Consignations, une réflexion (Etude *POLARITES COMMERCIALES*) s'est engagée pour envisager la meilleure manière de conduire un projet de confortement des fonctions commerciales du centre-ville de VOIRON.

Les premiers résultats de ce travail laissent apparaître la nécessité d'un meilleur pilotage « des fonctions commerciales » au sens large et une meilleure coordination des réponses des multiples « usages » d'un centre-ville : achat, stationnement, loisirs, restauration, habitat, modes doux, etc.

Les missions principales du Manager de centre-ville seraient :

- Préciser et animer la feuille de route de la dynamisation du commerce de la ville, garantir la bonne coordination des projets liés au centre-ville ; notamment l'appel à projet « *Actions Coeur de ville* » lancé par le Ministère de la cohésion des territoires ;

- Développer l'attractivité du centre-ville : recensement et veille des locaux vacants ou prochainement vacants, commercialisation des cellules commerciales, démarches proactives de prospection, mise en place d'outils de promotion et prospection commerciale ;
- Diriger et coordonner les actions du référent commerce de la ville qui assure déjà un rôle de proximité quotidienne avec les commerçants ;
- Mettre en relation les commerçants avec les interlocuteurs ou partenaires du commerce ;
- Travailler en étroite collaboration avec les deux unions commerciales de Voiron et participer à la mise en œuvre d'événements commerciaux.

Compte tenu des actions menées conjointement par le Pays voironnais au titre de sa compétence Economie et par la Ville sur les autres champs d'intervention du manager de centre-ville, il convient de mutualiser ce poste en procédant à une mise à disposition de moyens et de service pour 50 % du temps, prenant effet à la date de recrutement.

PROPOSITION :

Vu les avis du Comité Technique du 14 mars 2018 et de la commission Finances et Administration générale du 19 mars 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention de moyens et de services avec le Pays Voironnais pour la mise à disposition du manager de centre-ville à 50 %.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 voix POUR - 1 CONTRE (Y. AIFA)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT